

ACQUISITION d'une ambulance.

Le MAIRE. - Je demande au Secrétaire de donner lecture du rapport:

Messieurs,

Actuellement la Ville dispose, comme voitures ambulances, des voitures suivantes:

- CHEVROLET n° 4688
- CITROEN (2 CV) n° 92 DX
- MARLY, N° 93 DZ

Le Conseil, dans sa séance du 18 Mars 1960 a décidé la réforme de la voiture Chevrolet.

Cette voiture ne convenant plus au trafic important qui lui est imposé chaque jour, et l'agent de cette marque ne disposant plus des pièces nécessaires pour les réparations, nous avons écrit aux principaux agents des maisons Automobiles de Saint-Denis afin d'obtenir des propositions pour une ambulance qui serait payée à concurrence de 25 % sur le budget de 1960 et à concurrence de 75 % sur le budget primitif de 1961.

La Société FOUQUE pour Citroën, SAMET & Cie pour Renault, M. SUZOR pour Simca, nous ont répondu. La Société CAILLE consultée pour Peugeot n'a pas répondu.

Les offres sont les suivantes (en exonération des droits d'octroi de mer) avec un délai de 4 mois de livraison:

- CITROEN, I.D. 19, spécialement carrossée	830.000.-
- SIMCA, Marly, solution simple	860.000.-
- RENAULT, Hôpital	956.000.-
- Type municipal: 1 brancard	882.000.-
2 -"	956.000.-
- Type communal - carrossé par Carrier	792.000.- +
(moteur Estafette)	

Ne désirant pas prendre part directement au choix de la marque, j'ai désigné, en accord avec le Premier Adjoint, une commission de cinq membres, composée de MM. Georges LEVENEUR, Ch. O. MANES, Camille AUBER, TIPVEAU et CELESTIN qui s'est réunie et, à l'unanimité, a désigné le type RENAULT carrossé par Carrier, moteur Estafette.

Vous voudrez bien nous prononcer, à votre tour sur le choix du modèle qui doit être commandé./.

Le MAIRE. - Messieurs, voici maintenant le dossier pour que vous puissiez examiner les différents modèles qui nous ont été présentés.

Je demande à M. MANES de vous dire quelles ont été les conclusions de la commission.

M. MANES. - La Commission qui a été désignée à cet effet a retenu une ambulance RENAULT, carrossée par Carrier, moteur Estafette. Personnellement, je dois dire qu'une telle voiture est appelée à nous rendre de grands services étant donné la grandeur du véhicule et aussi parce qu'elle se rapproche le plus de celle que nous avons désaffectée. D'autre part, c'est celle qui convient le mieux pour le transport des malades.

M. TIPVEAU. - Faisant également partie de la commission, j'ai préféré la RENAULT parce qu'elle offre plus de commodités pour les personnes qui accompagnent le malade.

M. REYDELLET. - Je demanderai au Conseil de se ranger à l'avis de la Commission.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport qui est favorable pour l'acquisition d'une ambulance RENAULT, type communal, moteur Estafette.

Adopté à l'unanimité, moins les voix de MM. GALLARD et RAVILLY et une abstention, M. le Maire.